Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200760-20251216-2025_62-DE

Commune de HÉNANBIHEN

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°10 SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 8 décembre deux mil vingt-cinq,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Membres présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUAS Gwenaël., M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme HINGANT Claudine.

Membres excusés : M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à Jean-Michel DANIEL, Mme ABBE Jacqueline.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DANIEL

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 14

OBJET : Tarifs municipaux de la garderie municipale 2026

N°62/2025

Suite à la commission des finances réunie le 1er décembre 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs de la garderie municipale proposés pour l'année 2026.

Les tarifs à la garderie sont actuellement les suivants :

TARIFS GARDERIE MUNICIPALE 2025

	QF < 700	701 < QF < 1200	QF > 1201
Matin	1.65 €	2.09 €	2.54 €
Soir	2.09 €	3.31 €	3.59 €
Journée	3.74 €	4.58 €	5.68 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200760-20251216-2025_62-DE

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS GARDERIE MUNICIPALE 2026

	QF < 700	701 < QF < 1200	QF > 1201
Matin	1.67 €	2.11 €	2.56 €
Soir	2.11 €	3.34 €	3.62 €
Journée	3.77 €	4.62 €	5.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Adopte les nouveaux tarifs de la garderie municipale pour l'année 2026,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Par envoi à la Préfecture le 16 décembre 2025.
Par publication le 16 décembre 2025.

Le Maire,
Jean-Michel LEBRET

